



DT - PDCR
Rue David-Dufour 5
Case postale 224
1211 Genève 8

Genève, le 2 octobre 2018

N/réf. BL/cl – Aigle 510748-2018
V/réf. ChG/ico/cro

Commission consultative cantonale pour l'aménagement du territoire
Rapport d'activité législature 2014-2018
4ème année
(1^{er} juin 2017 – 30 novembre 2018)

I. Bases légales de la commission

Article 1, alinéa 1 de la loi sur les commissions officielles, du 18 septembre 2009 (LCOF; A 2 20);

Article 5, lettre a du règlement sur les commissions officielles du 10 mars 2010 (RCOF; A 2 20.01);

Article 4, de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, (LaLAT; L 1 30)

II. Compétences légales de la commission

La commission consultative cantonale pour l'aménagement du territoire participe avec le département à la définition des projets de concept de l'aménagement cantonal et de schéma directeur cantonal. Elle est également chargée de participer, avec le département, au développement du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois (art. 4, al. 1 et 2 LaLAT).

III. Activités de la commission

La commission a été sollicitée au cours de cette dernière année de la législature en date du 3 mai 2018. Il lui a alors été soumis la version de la 1^{ère} mise à jour du PDCn post consultations, elle a été informée des corrections apportées au projet.


IV. Secrétariat de la commission

Le secrétariat de la commission est assuré par l'office de l'urbanisme.

V. Rémunération de la commission

Jetons de présence pour tâches ordinaires (art. 24 RCOF)

Un montant total de CHF 1'950 a été versé aux membres de la commission pour les travaux ordinaires exécutés pendant la période considérée.



Antonio Hodgers
Président de la commission